

MAIRIE DE MONESTIER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 12 mars 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 2 octobre à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 1^{er} février 2021, par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} février 2021, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames FRIER Maurizia – LEROSIER Marion – LORY/Le Couviour Agnès
Messieurs CHABANIS Serge – BAUDOUIN Alexandre - SAUZE Denis

Absent(s) : Monsieur LACHAND Mathieu

M. LACHAND Mathieu a donné pouvoir à M. SAUZE Denis pour voter en son nom.

Mme LEROSIER Marion a été nommée Secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021.
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
- CAMPAGNE DE TRAVAUX 2021 DANS LA FORET COMMUNALE
- CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES
- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
- DIVERS : FINALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE PROJETS, CR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01/03/21, QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération permettant de solliciter la Région AURA pour participer aux travaux de réfection de l'église. La proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Les membres du Conseil Municipal, réunis ce jour, approuvent les comptes de gestion de l'exercice 2020 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay, concernant le budget principal et le budget forêt de la commune.

Ces comptes sont en concordance exacte avec les comptes administratifs des budgets communal et Forêt de la Commune du Monestier. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur chacun des comptes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Dénomination : COMMUNE DE MONESTIER

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNAL 2020

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes

Contre

Pour

Date de la convocation : 05 mars 2021

Séance du 12 mars 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LORY Agnès, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressés par Mme FRIER Maurizia, après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		31 989,46 €
Intégration ccas monestier		584,31 €
Intégration ferme communale		5 624,92 €
Opérations de l'exercice	79 153,79 €	96 010,61 €
Totaux	79 153,79 €	134 209,30 €
Résultat de clôture		55 055,51 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	6 598,75 €
44 920,61 €	12 460,20 €
44 920,61 €	19 058,95 €
25 861,66 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	38 588,21 €
	584,31 €
124 074,40 €	108 470,81 €
124 074,40 €	153 268,25 €
	29 193,85 €

Besoin de financement
Excédent de financement

25 861,66 €

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

25 861,66 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

25 861,66 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

25 861,66 €

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames FRIER Maurizia, LEROSIER Marion, Messieurs CHABANIS Serge, SAUZE Denis, BAUDOIN Alexandre
LACHAND Mathieu donne pouvoir à SAUZE Denis

Pour expédition conforme, Le Président,

Dénomination : COMMUNE DE MONESTIER

DELIBERATION
DU
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, 2020
DU BUDGET FORET
DE MONESTIER

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	6
Votes abstention	0
Contre	0
Pour	6

Date de la convocation 05/03/2021
Séance du 12/03/2021 à 19 heures 00

Le douze mars deux mil vingt réuni sous la présidence de Madame LORY Agnès, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressée par Mme FRIER Maurizia après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		69 025,55 €
Opérations de l'exercice	7 403,65 €	226,36 €
Totaux	7 403,65 €	69 251,91 €
Résultat de clôture		61 848,26 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	69 025,55 €
7 403,65 €	226,36 €
7 403,65 €	69 251,91 €
	61 848,26 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

61 848,26 €

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signés au registre des délibérations : Mesdames FRIER Maurizia, LEROSIER Marion, Messieurs CHABANIS Serge, SAUZE Denis, BAUDOJIN Alexandre
LACHAND Mathieu donne pouvoir à SAUZE Denis

Pour expédition conforme, Le Président,

CAMPAGNE DE TRAVAUX 2021 DANS LA FORET COMMUNALE

A l'invitation de Madame le Maire, Alexandre Baudoin, conseiller municipal et responsable Forêt, présente au Conseil Municipal le programme annuel des actions liées à l'entretien de la forêt communale.

Programmation des travaux patrimoniaux 2021 :

Entretien périmètre : débroussaillage manuel de la végétation :

Peinture des liserés, bornes et leurs repères et des placards

Localisation : 6.x

Coût estimatif des travaux H.T. : 2 437.28 € H.T.

Entretien périmètre : débroussaillage manuel de la végétation :

Peinture des liserés, bornes et leurs repères et des placards

Localisation : 7.x

Coût estimatif des travaux H.T. : 787.04 € H.T.

Entretien périmètre : débroussaillage manuel de la végétation :

Peinture des liserés, bornes et leurs repères et des placards

Localisation : 8.x

Coût estimatif des travaux H.T. : 1 548.69 € H.T.

Entretien périmètre : débroussaillage manuel de la végétation :

Peinture des liserés, bornes et leurs repères et des placards

Localisation : 19.x

Coût estimatif des travaux H.T. : 1 244.03 € H.T.

Entretien périmètre : débroussaillage manuel de la végétation :

Peinture des liserés, bornes et leurs repères et des placards

Localisation : 18.x

Coût estimatif des travaux H.T. : 736.26 € H.T.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de programme forestier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le programme de travaux selon les propositions des services de l'ONF.
- Donne son accord pour effectuer les travaux forestiers pour un montant de 6 753.30 € H.T.

CONVENTION AVEC LE SDEA POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Madame le Maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'État au profit des communes qui en faisaient la demande. Une offre de même type a été proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche.

Elle informe l'assemblée d'une offre nouvelle d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Département assure à compter de 2017 via le SDEA. Elle rappelle que la commune est membre du SDEA et peut, à ce titre, bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre, les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer. Elle donne les principales caractéristiques de l'offre proposée.

Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transféré à un établissement public de coopération intercommunale.

Elle est effectuée dans le cadre d'une convention d'«Assistance technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie» passée par la commune avec le SDEA, qui fera appel aux moyens humains et aux compétences techniques du Département dans le cadre d'une convention qu'il a passée avec la collectivité départementale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE:

- de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA

La Municipalité de Le Monestier soucieuse de la préservation de son patrimoine, souhaite restaurer son église. Un projet de réfection est à l'étude visant à mettre le bâtiment hors-d'eau en intervenant en toiture d'une part, en pieds de murs d'autre part.

Pour permettre ces travaux qui garantiront la pérennité de l'édifice, le budget estimatif s'élève à la somme de 26 220 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'attribution d'un financement le plus élevé possible.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 6 voix pour et 1 abstention :

approuve le projet présenté,

autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional,

autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS

A l'invitation de Madame le Maire, les échanges se poursuivent autour de l'élaboration de la feuille de route projets et le résultat du sondage effectué en vue de prioriser les actions de la municipalité est approuvé par la majorité des conseillers. A l'initiative de Mathieu Lachand,, une lecture de son compte-rendu du dernier conseil communautaire de l'agglomération est faite aux conseillers.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

La Maire,
Agnès LORY.